

Guide réalisé dans le cadre de la convention de coopération signée entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et l'OCTA FAFSEA conjointement avec la FNEDT.









Madame, Monsieur, Cher Collègue,

La forêt française doit être entretenue et durablement gérée dans le respect de ses spécificités. Elle n'est ni une nouvelle Sherwood anglaise, ni amazonienne. Elle a besoin de la main de l'homme. Chacune et chacun d'entre nous, professionnels des travaux forestiers, démontre qu'il a sa place dans la filière forêt. Nos savoir-faire pointus et la valeur ajoutée de nos interventions nous donnent accès à des clients exigeants et à des partenariats valorisants.

Cette situation est porteuse d'avenir, même si la vigilance vis-àvis « des concurrences » reste de mise. Pour la pérenniser deux conditions sont à réunir :

- Optimiser constamment la compétitivité de nos entreprises de travaux forestiers, notamment via la qualité et la performance de nos équipes et de nos matériels.
- Agir pour l'avenir en présentant nos métiers aux jeunes qui pourront venir rejoindre nos entreprises, pas seulement par volonté pédagogique, ni « jeunisme », mais tout simplement parce que sans jeunesse, nos entreprises n'ont pas d'avenir.

Dans la compétition entre les secteurs d'activités et entre les parcours de formation, la promotion de nos métiers est donc utile au moment où les jeunes sont en pleine construction de leur futur.

Le métier de chef d'entreprise exige des capacités à convaincre, à séduire les clients, à promouvoir son offre de travaux. Quand les conditions le permettent, il faut être familier du recrutement et de l'accueil de nouveaux collaborateurs. Alors même que le

niveau du chômage est élevé, la main d'œuvre qualifiée, motivée et ayant une véritable appétence pour le métier nous manque... Encore faut-il se donner les moyens de susciter l'envie!

Nous vous proposons avec notre appui de participer à la promotion des métiers des travaux forestiers en direction des jeunes. Elle s'adresse à nous, aux prescripteurs : établissements, enseignants, parents, conseillers d'orientation et aux acteurs forestiers des territoires. Nos actions prendront plusieurs formes : des guides entreprise, la création et la diffusion de supports de communication en direction des jeunes via différents médias (salons de l'orientation, site web, réseaux sociaux, etc.).

Aussi, nous avons réalisé ce guide du stagiaire en entreprise de travaux forestiers, mode d'emploi de l'accueil du stagiaire en entreprise. Vous y trouverez tout le nécessaire pour recruter et même un peu plus : quel stagiaire ? Comment procéder ? Les modalités du stage proprement dites.

Pour en savoir plus, retrouvez nous sur : www.fnedt.org/metiers ou bien contactez votre syndicat local sur : www.fnedt.org/nos-elus.

Vous en souhaitant une agréable consultation et espérant vous compter prochainement parmi les ambassadeurs de nos métiers, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher Collègue, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Gérard Napias Président de la FNEDT





INTRODUCTION	6
REPÈRES	9
PARCOURS DE L'ENSEIGNEMENT INITIAL	9
QUEL(S) DIPLÔME(S) POUR QUEL(S) MÉTIER(S) ?	10
RECRUTER UN STAGIAIRE	12
LE TEMPS DE FORMATION EN ENTREPRISE	15
LA GRATIFICATION	19
LE CADRE JURIDIQUE DU STAGE	21
SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DANS L'ENTREPRISE	25
OUTILS	28
QUESTIONS FRÉQUENTES	29
LES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES	
LIÉES AUX DIPLÔMES	32
EXEMPLE DE DUER TRAVAUX FORESTIERS	38
MODÈLE DE DÉCLARATION DE DÉROGATION	42
LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION	48
LIENS UTILES	54





L'enjeu du recrutement est notamment lié à l'image des métiers. Notre ambition est de faire partie des professions les plus lucides qui portent la communication et la promotion de leurs métiers vers les jeunes : elles sont susceptibles de faire la différence.

L'accueil d'un stagiaire dans votre entreprise est le témoignage d'une relation école entreprise réussie.

Nos entreprises de travaux forestiers ont des atouts à faire valoir : leur offre de travail en plein air, proche de la nature, la variété des tâches, l'autonomie, la conduite de machines high tech, des technologies numériques. L'ensemble constitue un cocktail séduisant. Il faut le promouvoir.

Lors d'un stage, les jeunes (élèves de collège, de lycée, étudiants du supérieur) découvrent souvent pour la première fois le monde de l'entreprise, le secteur d'activités, le rôle de chacun des acteurs et mettent en pratique ce qu'il ont appris dans le cadre de leurs enseignements initiaux.



C'est l'occasion de se projeter dans les missions auxquelles on se destine, de repérer certains métiers parfois méconnus, d'avoir de nouvelles perspectives sur les apprentissages, mais aussi de se découvrir des talents qui ne s'expriment pas toujours en classe notamment pour les plus jeunes.

Cette période d'initiation, d'application et de formation est donc un moment clé dans le parcours d'un élève ou d'un étudiant. De quelques jours à plusieurs mois, le stage propose des expériences et avantages variés et s'organise dans des cadres différents.

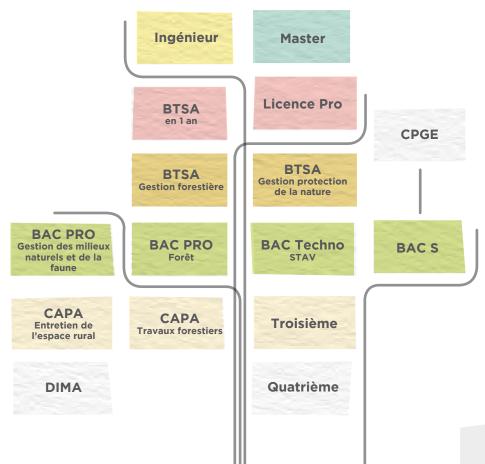






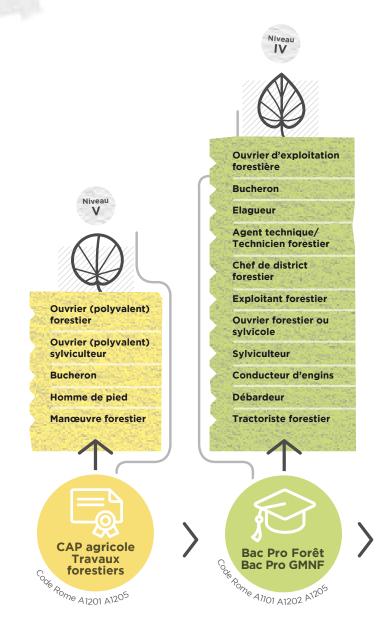
Les métiers des entreprises de travaux forestiers s'exercent à l'issue de formations diplômantes, du niveau V (CAP agricoles) au niveau I (ingénieur).

Schéma des formations sous statut scolaire du niveau V au niveau I avec période de stages.

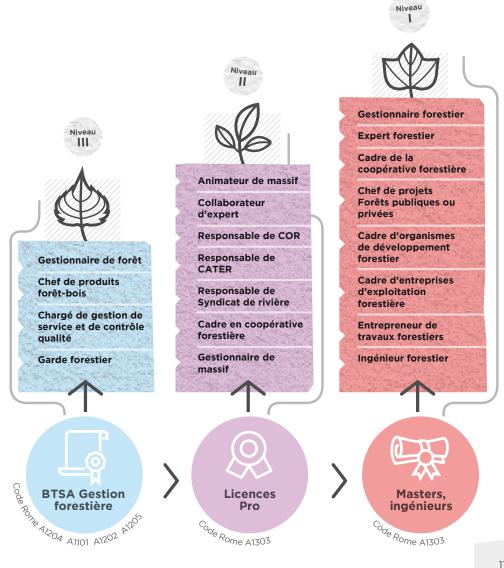


REPÈRE

QUEL(S) DIPLÔME(S) POUR QUEL(S) MÉTIER(S) ?









LES BÉNÉFICES

Le recrutement d'un stagiaire peut être une première étape vers un recrutement définitif à la fin du cursus du jeune. Vous aurez eu le temps de le voir évoluer, apprendre à apprendre, vous l'aurez testé en situation et formé à vos besoins spécifiques.

Le stagiaire de l'enseignement agricole, professionnel ou technologique est désireux de mettre en pratique la théorie fraichement acquise. Cet enthousiasme est source de renouvellement d'énergie au sein d'une équipe et d'idées nouvelles.



Encadrer un stagiaire permet à son maître de stage de prendre du recul sur ses missions, de les redécouvrir en détail pour les décomposer afin de transmettre au mieux au débutant.



Si un stagiaire n'est pas à considérer comme un salarié, il peut rapidement prendre en charge une partie des tâches à effectuer. Il soulagera ainsi l'équipe d'actions moins importantes ou ponctuelles.



Enfin, le stagiaire est un ambassadeur de l'entreprise au sein de son établissement, espace de réseau du secteur professionnel.



COMMENT RECRUTER UN STAGIAIRE ?

Les établissements de formation agricole ou professionnelle sont généralement inscrits dans un bassin d'activités cohérentes. Le plus simple est donc de contacter les lycées, écoles, universités de la région. Un service stage ou relation école-entreprise y est dédié pour vous accompagner, vous présenter des candidats, préparer les conventions, etc.





Les formations se diversifient pour préparer, du CAP à l'ingénieur, à la variété des métiers et répondre aux évolutions et à la modernisation du secteur. Afin de préciser le profil du candidat recherché, n'hésitez pas à consulter les repères sur les parcours de formation, et les métiers préparés selon les diplômes (pp. 10 et 11).

Des fiches métiers et les référentiels des principaux diplômes sont disponibles en annexe pour aider à définir vos besoins.

L'ENTRETIEN DE RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE



Par nature, un stagiaire est débutant. Il n'a donc pas ou que peu d'expérience du métier.

Aussi pour évaluer un candidat, on peut le faire parler de son choix d'orientation, de sa perception du métier et de la réalité opérationnelle des missions.

De même, la présentation de l'entreprise et des tâches qui lui seront confiées permet au stagiaire de se projeter et de réagir. Celles-ci doivent être en lien avec les enseignements qu'il reçoit, et peuvent être définies avec le lycéen/étudiant et le représentant de l'équipe pédagogique pour assurer qu'elles s'inscrivent effectivement dans son parcours de formation.

L'entretien est aussi un temps pour transmettre les éléments d'organisation : temps de travail, questions de sécurité, gratification éventuelle, etc.

Ces informations seront reprises dans la convention de stage.



LE TEMPS DE FORMATION EN ENTREPRISE



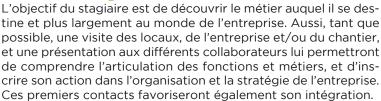
LE RÔLE DU MAÎTRE DE STAGE



Le maître de stage est un salarié de l'entreprise ou le chef d'entreprise lui-même. S'il n'y a pas de contraintes d'ancienneté ou de formation, le maître de stage doit pouvoir être une référence professionnelle et faire preuve de qualités managériales. Il lui faut maîtriser le métier et justifier d'une expérience en rapport avec les objectifs de formation du jeune.

C'est lui qui va accueillir et encadrer le stagiaire et ainsi devenir un acteur important de sa formation. Pour mener cette mission formative, le maître de stage est en lien avec le tuteur, un enseignant du jeune qui assure le lien avec l'établissement et la pédagogie.

Accueil du stagiaire



Le suivi

Le stagiaire n'est pas un professionnel immédiatement opérationnel. La mission première du maître de stage est de le former et de l'encadrer durant toute la période de présence du jeune dans l'entreprise. C'est lui qui va expliquer les missions, transmettre ses savoir-faire, les gestes professionnels, etc. C'est lui aussi qui va l'évaluer, valider ses acquis et progrès.

Le maître de stage doit être vigilant aux questions liées à la sécurité : expliquer et faire respecter les règles et la législation concernant les EPI (équipements de protection individuelle),







veiller à l'utilisation des équipements et outils adaptés, apprendre à évaluer les risques, etc.

Réf. Sécurité et prévention dans l'entreprise (p. 25)

Le maître de stage fera partie, s'il y a lieu, du jury d'examen devant lequel le stagiaire soutiendra son mémoire ou rapport de stage.



DURÉE DES STAGES ET ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

De quelques jours pour la découverte du monde économique à une durée maximale de 6 mois, le stage s'organise en alternance fréquente ou sur une durée plus longue continue selon les niveaux des diplômes préparés.

CAPA de 12 et 16 semaines réparties sur 2 ans.



de 18 et 22 semaines réparties sur 3 ans, dont 4 à 6 semaines en seconde.



BTSA de 12 à 16 semaines réparties sur les 2 années.



L'alternance est généralement organisée une semaine sur deux, voire une semaine sur trois, respectant majoritairement le calendrier des vacances scolaires.

Licence pro et master pro 4 mois en continu.



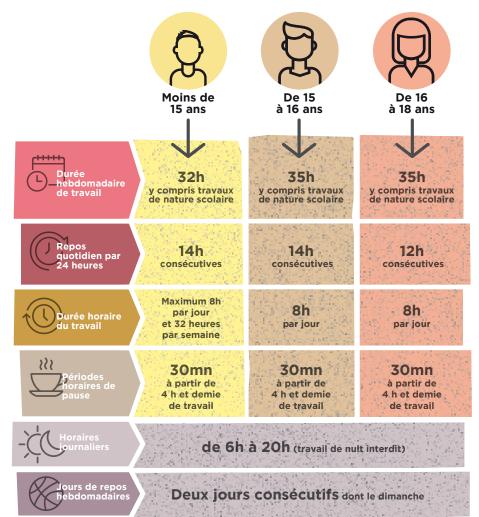
À noter : ces périodes de stage ne sont pas nécessairement effectuées dans la même entreprise !

TEMPS DE PRÉSENCE DANS L'ENTREPRISE



Le temps de présence du jeune stagiaire dans l'entreprise est encadré par la durée légale du travail des mineurs.

Celle-ci est définie dans l'article 4 des annexes de l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les clauses types des conventions prévues à l'article R.715-1 du code rural et de la pêche maritime.









MONTANT

La gratification est obligatoire pour les seuls stages dont la durée est supérieure à deux mois, consécutifs ou non, par année scolaire ou universitaire. Elle est donc due pour une présence en entreprise de plus 44 jours ou de 310 heures (plus de 8 semaines).

Les stagiaires en CAP, Bac Pro ne sont donc a priori pas concernés. Une gratification peut cependant être un élément de motivation substantielle pour les jeunes. Elle est alors à la discrétion de l'entreprise.

Si les salariés de l'entreprise bénéficient d'une prise en charge des frais de repas, les stagiaires y ont alors droit. Il en va de même pour les frais de transport s'il y a lieu.

Stages de 2 mois et plus

La gratification minimum pour les stages dont la durée est égale ou supérieure à deux mois est de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale. Celui-ci est réévalué chaque 1er janvier.

Au 1er janvier 2017 :







(3.6 € x 154h)



VERSEMENT

Le versement mensuel de la gratification peut être calculé sur la base du temps de présence réel dans l'entreprise (différent chaque mois) ou lissé sur la durée totale (même montant).

Le stagiaire n'étant pas salarié de l'entreprise, celui-ci ne recevra pas à proprement parler de bulletin de paie. Cependant, un document lui sera remis et prendra en compte tous les éléments de la gratification tels que les frais de transport et/ou de repas notamment.

Si la gratification dépasse le seuil d'exonération, les cotisations de sécurité sociale seront dues sur le supplément (cf. cotisations sociales et franchise ci-après).

COTISATIONS SOCIALES (ET FRANCHISE)

La franchise correspond à la gratification légale obligatoire pour les stages de plus de 2 mois.

Aussi en 2017, aucune cotisation sociale ne sera due pour les gratifications égales à 3,60 € par heure.

Sont ainsi exclues:

les cotisations salariales et patronales de Sécurité sociale

la CSG et la CRDS

la contribution sociale autonomie

les cotisations de retraite complémentaire

les cotisations de prévoyance

l'assurance chômage

la cotisation FNAL (fonds national d'aide au logement)

la contribution au dialogue social

En revanche, au-delà du montant de 3,60 € de l'heure (pour l'année civile 2017), toutes les cotisations et contributions sociales sur les salaires seront dues, à l'exception des cotisations d'assurance chômage et de la contribution au dialogue social.





STATUT JURIDIQUE



L'élève ou l'étudiant en stage dans une entreprise n'est pas salarié. Il demeure dépendant de son établissement de formation. Le document contractuel qui encadre la relation entre le jeune, l'entreprise et l'établissement est la convention de stage.

La présence du stagiaire en entreprise ne peut avoir qu'un but pédagogique et de formation (article L612-8 du code de l'éducation). Pour être valable, le stage doit s'intégrer au cursus pédagogique scolaire ou universitaire.

Ainsi, le stagiaire n'est pas soumis à la visite médicale d'embauche ou à une période d'essai.

Cependant, tel que rappelé dans la convention de stage, le stagiaire est tenu de respecter le règlement intérieur de l'entreprise, ainsi que les règles de sécurité et d'hygiène.

Certaines tâches sont strictement interdites aux stagiaires mineurs, D'autres sont possibles après déclaration et demande de dérogation à l'inspection du travail (Cf. Sécurité et prévention dans l'entreprise et le document unique)

NB: L'inscription des stagiaires dans une partie spécifique du Registre unique du personnel est obligatoire. Elle doit mentionner: nom et prénoms, dates d'entrée et de sortie, nom et prénoms de son maître de stage, lieu de présence.





LA CONVENTION DE STAGE

La convention de stage est préparée par l'établissement de formation du jeune. Si la mise en forme diffère d'un auteur à l'autre, toute convention précise :

- La durée du stage et l'organisation de son temps de présence dans l'entreprise.
- Les objectifs du stage et les activités qui seront confiées au stagiaire.
- Le nom de la personne responsable du stagiaire au sein de l'entreprise (son maître de stage).
- ✓ La gratification le cas échéant.
- Le régime de protection sociale du stagiaire, y compris la protection en cas d'accident du travail ainsi que l'obligation au stagiaire de justifier d'une assurance responsabilité civile.
- Les conditions d'encadrement du stagiaire par son maître de stage et l'enseignant.
- Les clauses du règlement intérieur de l'entreprise applicables au jeune.
- Les modalités de suspension et de résiliation du stage.

La convention de stage engage le chef d'entreprise, le chef d'établissement de formation, le stagiaire et son représentant légal s'il est mineur, ainsi que le maître de stage (s'il n'est pas le chef d'entreprise).



NOMBRE DE STAGIAIRES DANS L'ENTREPRISE

Le nombre de stagiaires dont la convention de stage est en cours pendant une même semaine civile (1er janvier - 31 décembre) est au maximum de :



stagiaires pour les entreprises de moins de 20 salariés.



15% de l'effectif à partir de 20 salariés.

ASSURANCE



A la signature de la convention de stage, le stagiaire doit justifier d'une assurance responsabilité civile. Celle-ci couvre les dommages qu'il pourrait causer pendant son stage tant à l'entreprise qu'à ses clients, ou sur le trajet à son domicile.

En cas d'accident du travail, il appartient à l'employeur d'effectuer la déclaration d'accident du travail auprès de la Mutualité sociale agricole et de remettre au stagiaire les documents qui lui permettront de bénéficier des aides et garanties.

La formation à la sécurité est une obligation de l'employeur (Cf. Sécurité et prévention dans l'entreprise p. 25).

L'assurance responsabilité civile professionnelle ou entreprise couvre généralement les stagiaires présents dans l'entreprise. Il peut néanmoins s'avérer utile de le vérifier.







LE DOCUMENT UNIQUE

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) est une obligation de l'employeur dès lors qu'il emploie au moins un salarié, apprenti ou stagiaire. Celui-ci permet d'évaluer les risques et de proposer des actions de prévention (R4121-1 du Code du travail). Il n'est pas spécifique à l'accueil d'un jeune en période de stage.

Le DUER doit être affiché et consultable dans l'entreprise. Il pourra être utilisé par le maître de stage comme introduction à la formation à la sécurité.



Cf. Outil - Exemple de DUER pour travaux forestiers

FORMATION À LA SÉCURITÉ

Tout comme n'importe quel nouvel entrant dans l'entreprise affecté à des travaux à risques particuliers, le stagiaire doit recevoir une formation à la sécurité (article L4154-2 du code du travail). Cette formation à la sécurité doit être renforcée pour le jeune et adaptée à son niveau.

Le jeune devra également produire à l'entreprise qui l'accueille un avis médical d'aptitude.

La formation lui présente tous les problèmes spécifiques en matière de sécurité et notamment :



Des informations complètes sur les risques du poste du travail, l'environnement de travail pour la santé et la sécurité du stagiaire



Les risques liés à sa circulation (ex. : zones dangereuses, circulation d'engins, etc.)



Les risques des produits utilisés





Le maître de stage veillera à faire la démonstration des gestes et les comportements les plus sûrs pour l'exécution de ses tâches, à expliquer au jeune l'utilité des mesures de sécurité prescrites, à lui montrer le fonctionnement des dispositifs et équipements de protection individuels (EPI) et à lui indiquer les motifs de leur utilisation.

L'encadrement d'un jeune stagiaire requiert plus de vigilance que celle d'un professionnel confirmé. Cependant, ce temps de formation à la sécurité au moment de son accueil dans l'entreprise est un moment privilégié permettant également de lui expliquer les tâches qui lui seront confiées et de lui apprendre à identifier les risques éventuels.

DÉCLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

Cette déclaration préalable est obligatoire si le stagiaire mineur doit réaliser des travaux dangereux pour les besoins de sa formation.

Celle-ci doit être envoyée en recommandé avec AR avant le début du stage à l'inspection du travail (DIRECCTE). Elle est valable 3 ans et est rattachée à un lieu et à une formation.

L'établissement de formation du stagiaire peut vous accompagner pour établir cette déclaration.



Cf. Outils - Modèle de déclaration de dérogation aux travaux réglementés Filière Forêt



Les travaux interdits aux mineurs pour lesquels une déclaration de dérogation est nécessaire* :





Travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux ou agents CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques).





Travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien :

 des machines mentionnées à l'article R4313-78 du code du travail (différents types de machines à scier notamment), quelle que soit la date de mise en service;

2. des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement (ex. disqueuse, taille-haie, meuleuse, etc.)





Travaux temporaires en hauteur lorsque la prévention du risque de chute de hauteur requiert l'utilisation d'Equipements de Protection Individuels (EPI) ex. longe, harnais...





Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage





Travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause.





Travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression (ex. compresseur, bouteilles de gaz liquéfiés...)





Montage et démontage d'échafaudage

^{*} Pour consulter la liste exhaustive : www.legifrance.gouv.fr art. D4153-15 à D4153-37 du code du travail



QUESTIONS FRÉQUENTES

Quels sont les stages concernés ?

- Tous les stages en entreprise à l'exception des stages de la formation professionnelle continue (adultes).
- Les stages dits « de découverte du monde économique et professionnel » de 5 jours ou « stages de 3° », ont quant à eux vocation à ne proposer que des séquences d'observation.



Une convention de stage est-elle obligatoire?

- Les stages doivent faire l'objet d'une convention entre l'établissement de formation, l'entreprise, le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur).
- Elle engage la responsabilité des signataires.
- Elle régit les modalités d'accomplissement du stage : durée et dates du stage, organisation du temps de travail, gratification, accueil et encadrement, discipline, modalités de rupture du stage notamment.

Un maître de stage doit-il être désigné?

L'entreprise doit nommer un maître de stage, également appelé tuteur, chargé de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire notamment pour les questions de sécurité. Il est garant du respect de la convention tripartite.

Les stages doivent-ils être intégrés à un cursus scolaire ou universitaire ?

- Les stages ne peuvent en aucun cas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un travail permanent de l'entreprise.
- Les objectifs pédagogiques sont définis dans la convention de stage établie avec le référent de l'établissement de formation du jeune.



Quelle est la durée maximale du stage?

La durée maximale du stage ou des stages réalisés par un même stagiaire dans une même entreprise ne peut excéder 6 mois par année d'enseignement.

Combien de stagiaires une entreprise peut-elle accueillir en même temps ?

- Cela dépend de la taille de l'entreprise.
- Entreprise de moins de 20 salariés : 3 stagiaires
- Entreprise de plus de 20 salariés : 15 % des effectifs

Le stagiaire perçoit-il un salaire ?

- Pour les stages d'une durée de plus de 2 mois consécutifs ou non dans la même entreprise uniquement, le stagiaire percoit une gratification (et non un salaire).
- En-deçà de cette durée, le versement d'une gratification est facultatif.

Quel est le montant de la gratification ?

- Pour les stages de 2 mois et plus, la gratification est de 15 % du plafond SS. Soit $554,40 \in \text{pour 1 mois à temps plein}$ (3,60 \in /h au 01/01/17).
- Aucune cotisation sociale n'est dûe pour les gratifications égales à 3,60 €/h.

Quels sont les droits des stagiaires?

- Ils ont accès aux activités sociales et culturelles comme les salariés de l'entreprise d'accueil.
- Ils bénéficient également de la prise en charge partielle des frais de transport et des avantages liés à la restauration s'il y a lieu.
- La convention de stage prévoit également la possibilité de congés et d'autorisations d'absence.

Quelles sont les formalités à accomplir par l'employeur qui accueille des stagiaires ?

- Les stagiaires doivent être inscrits dans une partie spécifique du registre du personnel dès leur entrée dans l'entreprise.
- Mise à jour du DUER, formation à la sécurité.
- Pour les mineurs : déclaration de dérogation aux travaux réglementés.



LES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES LIÉES AUX DIPLÔMES



CAPA TRAVAUX FORESTIERS

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture

- Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers
- Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers

Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel

- Réaliser des opérations d'abattage
- Réaliser des opérations de façonnage

Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
- Réaliser des travaux de réparations simples

S'adapter à des enjeux professionnels locaux

BAC PRO FORÊT



CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Justifier des choix techniques de travaux forestiers

- Identifier les composantes écologiques influençant le choix des techniques
- Repérer les enjeux techniques, socioéconomiques et environnementaux de la gestion forestière
- Repérer les mesures réglementaires relatives au secteur

Situer l'organisation1 dans son environnement socio-économique

- Caractériser l'organisation dans le secteur professionnel
- Identifier les adaptations de l'organisation au contexte socioéconomique et réglementaire du secteur professionnel

Communiquer en situation professionnelle

- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires
- Rendre compte de son activité
- Communiquer au sein de l'équipe et avec les partenaires.

Analyser les conditions de mise en œuvre d'un chantier forestier

- Repérer les enjeux du chantier dans son contexte
- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite d'un chantier

Organiser le travail d'une équipe en sécurité sur un chantier forestier, dans le cadre social et réglementaire

Planifier l'organisation des moyens matériels et humains du chantier Effectuer le suivi technico-économique et le contrôle du chantier

Réaliser les travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements

- Identifier les caractéristiques des peuplements et de la station
- Raisonner les interventions
- Mettre en œuvre les opérations techniques de sylviculture

Réaliser les travaux d'exploitation forestière manuels et mécanisés

- Organiser le chantier d'exploitation en fonction du contexte
- Identifier les qualités et les volumes de bois
- Mettre en œuvre les opérations techniques d'exploitation forestière

Entretenir les équipements forestiers

- Caractériser la constitution des équipements forestiers
- Assurer la maintenance préventive et corrective
- Diagnostiquer un dysfonctionnement

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



BAC PRO GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Justifier des choix techniques d'intervention de génie écologique en fonction d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux

- Identifier l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques
- Justifier des choix techniques en fonction des usages du territoire Identifier l'impact des politiques publiques sur des choix techniques

Analyser les conditions de mise en œuvre d'une action de génie écologique

- Repérer les enjeux de l'intervention
- Identifier les éléments du contexte socio-économique et environnemental de l'intervention
- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'intervention

Communiquer en situation professionnelle

- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires
- Communiquer en interne et avec les partenaires et usagers

Conduire en sécurité le travail d'une équipe sur une intervention de génie écologique dans une perspective de durabilité

- Organiser une intervention de génie écologique : ressources humaines et matérielles
- Effectuer le suivi écologique, social et technico-économique de l'intervention
- Rendre compte de son activité à son supérieur

Conduire en sécurité des travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes

- Réaliser des opérations de génie écologique : interventions sur populations et habitats, aménagement et entretien des espaces, protection, création et entretien des infrastructures et équipements
- Mettre en œuvre en sécurité les matériels, outils et équipements dans une perspective de durabilité

Réaliser des actions de protection et surveillance de l'environnement

- Diagnostiquer l'état des populations et des habitats
- Informer les usagers et le public sur les réglementations spécifiques

Mettre en œuvre des activités d'accueil du public et d'animation-nature

- Mettre en œuvre des actions d'animation : sensibilisation, éducation à l'environnement, activité écotouristique
- Mettre en œuvre des opérations de promotion et de mise en valeur d'un site

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

BTSAGESTION FORESTIÈRE



CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Réaliser des diagnostics préalables à la gestion forestière

- Evaluer l'état et les potentialités des peuplements et des écosystèmes forestiers
- Réaliser des inventaires forestiers, floristiques, faunistiques et sanitaires
- Produire des diagnostics

Participer à la mise en œuvre d'une politique forestière territoriale

- Prendre en compte les éléments de contexte territorial, institutionnel, économique, social, environnemental et juridique
- Dégager les enjeux en vue d'effectuer les choix de gestion forestière
- Prendre en compte les finalités et le fonctionnement des organisations et des entreprises forestières
- Mobiliser les instruments réglementaires, fiscaux et économiques disponibles en vue des opérations de gestion forestière durable
- Participer à des démarches d'animation et de concertation en matière d'aménagement du territoire forestier

Raisonner les interventions en forêt dans un objectif de gestion durable

- Concevoir les itinéraires techniques sylvicoles en fonction des objectifs poursuivis, des enjeux et des risques
- Raisonner des actions de gestion et préservation des ressources (dont sols, eau), du patrimoine (dont paysage) et de la biodiversité
- Assurer la désignation des tiges ou la réalisation des martelages et la direction des travaux de sylviculture

Organiser, en sécurité, la mobilisation des bois et leur valorisation

- Participer à la prospection de la ressource bois
- Classer, cuber, estimer les bois sur pied et abattus en vue de leur mise en marché
- Choisir le système d'exploitation forestière approprié au contexte
- Assurer la logistique, la qualité et la sécurité des chantiers d'exploitation
- Organiser le travail des équipes sur les chantiers en coordonnant les activités des divers intervenants
- Assurer la gestion économique et administrative des chantiers
- Evaluer la réalisation des opérations d'exploitation

Suite du document



BTSAGESTION FORESTIÈRE (suite)

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Contribuer à la planification des forêts et des autres espaces boisés

- Réaliser le bilan de la gestion antérieure d'un espace forestier ou boisé
- Définir les objectifs de gestion d'un espace forestier ou boisé au regard du contexte, des enjeux, des risques et des infrastructures
- Elaborer des documents de gestion ou d'orientation de la gestion forestière en utilisant les outils géomatiques
- Evaluer l'impact de la gestion proposée aux plans technique, économique, social et environnemental

Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion forestière pour faire face à une situation professionnelle

- S'intégrer dans une organisation ou une entreprise forestière
- Répondre à une commande professionnelle
- Contribuer à la prise en compte de démarches qualité ou de certification
- Apporter conseil et appui techniques

BTSA

GPN (GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE)



CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Expertises naturalistes

- Prendre en compte le contexte de réalisation d'un diagnostic naturaliste
- Mettre en œuvre des stratégies d'expertise naturalistes adaptées aux fonctionnements des systèmes vivants et aux objectifs de l'étude
- Interpréter des données
- Formaliser un diagnostic d'expertise naturaliste

Gestion de la nature et concertation territoriale

- Caractériser la nature comme patrimoine commun et les enjeux politiques et culturels qui lui sont liés
- Participer à un processus de concertation pour la protection et la valorisation de la nature
- S'initier à une ou des démarches de gestion concertée

Opération de génie écologique

- Choisir des modalités techniques pour répondre à des enjeux écologiques et prévenir des risques naturels
- Organiser la logistique d'une opération de génie écologique
- Mettre en œuvre une opération de génie écologique

Animation d'un public

- Concevoir une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Formaliser une action d'information, de sensibilisation et d'interprétation
- Réaliser une action d'animation, d'accueil et d'accompagnement du public, y compris de mineurs, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- Réaliser l'évaluation de ces séguences

Démarche de projet d'aménagement et de valorisation des espaces naturels

- Cerner les enjeux d'un projet d'aménagement
- Préciser les étapes et modalités du projet de gestion et de valorisation d'un milieu naturel, ordinaire ou remarquable
- Étudier les faisabilités technique, juridique, réglementaire, économique et humaine du projet
- Évaluer le projet et les actions conduites

Mise en œuvre de projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature

- S'approprier la commande et son contexte
- Proposer une réponse cohérente et appropriée
- Mettre en œuvre tout ou partie de la réponse à la commande
- Evaluer la mise en œuvre et les effets des opérations réalisées
- Valoriser l'expérience acquise en proposant des actions spécifiques au champ professionnel

EXEMPLE DE DUER TRAVAUX FORESTIERS



DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Travaux forestiers (sylviculture, exploitation de bois, reboisement...)

Fiche de renseignements concernant l'entreprise

Entreprise	
Nom prénom :	
Dénomination (SARL, SA, etc.):	
Adresse:	

RISQUES TRANSVERSAUX (EXEMPLES)

RISGOLS TRANSVERSAUX (EXEMPLES)		
	Risques prévisibles	Activités exposant aux risques
LES CHUTES	Chutes de plain pied	Tous travaux
LE BRUIT	Troubles de l'audition Diminution de la concentration Elévation du rythme cardiaque Elévation de la tension artérielle Troubles du sommeil	Utilisation d'outils portatifs et de machines à moteur thermique Postes de travail au voisinage d'un outil et d'un engin bruyant
LES AMBIANCES THERMIQUES ET LE CLIMAT	Canicule • Déshydratation • Coups de soleil • Insolation	Tous travaux en extérieur
LES RISQUES BIOLOGIQUES, PIQÛRES D'INSECTES, CHENILLES PROCESSIONNAIRES	Chenilles processionnaires (chêne, pin, maladie de Lyme)	Travaux dans des zones infestées par des chenilles et des nids de chenilles
LES VIBRATIONS TRANSMISES AU CORPS ENTIER ET AUX MEMBRES SUPÉRIEURS	Affections du rachis lombaire	Conduite d'engins et de camions
LES INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES	Risques liés à l'interférence des activités des intervenants extérieures et des salariés de l'entreprise	Intervention sur le chantier de plusieurs entreprises (ou au dépôt)

\sim
(ag)
(💥)

Raison sociale de l'entreprise : Date de réalisation : Dates des mises à jour :			<u> </u>
Personne(s) susceptible(s) de travailler sur le site Stagiaire(s) nombre : Noms et prénoms : Formation initiale : CAPA, BEPA, BTSA, etc Formation continue (lister les formations suivies) : Ancienneté : Date de la dernière formation SST : Présence de trousses de secours adaptées	Aucun di	olôme (x)	
Exemples de moyens de prévention recommandés	Moyens	de préve	ntion
	réalisés	à réaliser	délai
Mise à disposition de chaussures de sécurité antidérapantes			
Sensibilisation des personnes susceptibles d'être exposées Choix d'outils peu ou moins bruyants Contrôle de l'état des pots d'échappement des engins et des machines Contrôle de l'état des cabines des engins			
Mise à disposition de boissons fraîches Adapter les horaires de travail			
Repérage du chantier avant le début des travaux Programmer les interventions par temps humide Application et rappel des consignes Mettre à disposition des EPI adaptés Ne pas toucher les chenilles et leurs nids Vérification visuelle (tique)			
Information sur les risques Consulter la notice d'instruction du matériel qui précise le niveau d'exposition aux vibrations Le cas échéant, mesure des niveaux d'exposition Information sur les réglages et la bonne utilisation des sièges			
Analyse des risques et établissement du plan de prévention Analyse des risques et établissement du protocole de sécurité			

Suite du document



	Risques prévisibles	Activités exposant aux risques
-'OUVERTURE DU CHANTIER	Multiples	Toutes activités exécutées sur le travail
.'ENTRETIEN DES	Troubles musculo- squelettiques (tendinite des	Taille en position maintenue mains en élévation de facon
PEUPLEMENTS	épaules) Plaie, coupure	prolongée Utilisation d'outils coupants (serpe, hache)
L'EXPLOITATION DES BOIS	Ecrasements, chocs, coupures, chutes d'objets	Désencrouage
L'UTILISATION DES MACHINES AGRICOLES ET FORESTIÈRES	Ecrasement, happement, coincement, plaie, traumatisme	Utilisation des machines attelées à un tracteur : gyrobroyeur, épareuse, rotovator, fendeuses Broyeurs forestiers automoteurs
L'UTILISATION DES ENGINS FORESTIERS	Ecrasement, happement, coincement, plaie, traumatisme	Utilisation des débusqueurs, porteurs, débardeuses forestières, abatteuses, appareil de débardage par câble aérien
A CONDUITE DES ENGINS DE LEVAGE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE ET DE TERRASSEMENT	Ecrasement, renversement, traumatisme, fracture	Approvisionnement de chantiers Manutention et déplacement de charges, Terrassement, Elagage nacelle
-'ÉLAGAGE	Risques liés aux accès et aux déplacements dans les arbres	Elagage en hauteur

	a
	X2)
(6)	\mathcal{O}
- C	ッ

ī	Exemples de moyens de prévention recommandés	Moyens	de préve	ntion
		réalisés	à réaliser	délai
	Etablissement de la fiche de chantier par le donneur d'ordre pour chaque chantier Présence obligatoire de cette fiche sur le chantier pour chaque entreprise présente Présence d'une trousse de premiers secours sur le chantier Prévoir les panneaux de chantier dangereux à proximité immédiate de la parcelle, sur les voies d'accès, les zones de dépôt de bois			
	Choix d'un outil adapté (exemple : sécateur pour gaucher) Information sur les risques et formation prévention des risques liée à l'activité physique Organiser le travail de manière à alterner les tâches			
	Conformité des équipements Formation à la sécurité Mise à disposition des EPI Conformité des équipements			
	Présence de tourne-bille, treuil manuel ou débusqueur afin de ne pas laisser un arbre encroué sur le chantier Signalisation de l'arbre encroué (peinture, ruban de chantier) en l'absence de moyens techniques adaptés pour le désencrouage			
	Formation à la sécurité, en se référant notamment aux notices d'instructions des fabricants Utilisation des machines comprenant des éléments mobiles ne pouvant pas être rendus inaccessibles interdites au moins de 18 ans sauf déclaration de dérogation Maintien en conformité Protection des arbres à cardans			
	Formation à la sécurité, en se référant notamment aux notices d'instructions des fabricants Utilisation des machines comprenant des éléments mobiles ne pouvant pas être rendus inaccessibles interdites au moins de 18 ans sauf déclaration de dérogation Maintien en conformité Vérification périodique de la grue auxiliaire du porteur			
	Vérification semestrielle du chargeur télescopique Vérification annuelle du chargeur frontal Vérification périodique semestrielle de la nacelle (PEMP) Présence et renseignement des carnets de maintenance des appareils de levage			
	Analyse des risques préalable au démarrage du chantier Formation aux techniques de secours en hauteur des élagueurs et des hommes de pied Vérifications périodiques annuelles des équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur			

MODÈLE DE DÉCLARATION DE DÉROGATION PAR L'EMPLOYEUR ET PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT



DÉCLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX RÈGLEMENTÉS EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS ÂGÉS D'AU MOINS 15 ANS ET MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE OU TECHNOLOGIQUE

Lycée pr	ofessionnel / techno	ologique /agricole
CFA		
Entrepris		
	ne de Formation Pro	
The second second second		social/médico-social e la protection judiciaire de la jeunesse.
_ Etablisse	ment dependant de	a di protection judiciane de la jednesse.
DIPLÔMI	E(S) OU FORMA	TION PRÉPARÉ(S) :
CAPA	☐ BAC PRO	□ cs
BPA	BAC TECHNO	AUTRE (Précisez) :
BP	BTSA	
PERSON	NE(S) COMPÉTI	ENTE(S) CHARGÉE(S) D'ENCADRER
LES JEU	NES PENDANT I	L'EXÉCUTION DES TRAVAUX :
Personne	e encadrante 1 :	
• Fonction	dans l'entreprise (Ex	. employé hautement qualifié de bucheronage)
The second second	ecos ovnárioneo justi	fiant cette mission d'encadrement (Ex. titulaire du
 Compéter 	ices, experience justil	



FILIERE FORÊT

NOM D'ÉTABLISSEMENT/ENTREPRISE :

Adresse : Code postal : Ville : Courriel : Tel : Fax :

Si structure importante, préciser sur quel(s) établissements, atelier(s) ou chantier(s) de l'entreprise porte la déclaration de dérogation :

SECTEUR D'ACTIVITE:

SIRET:

LISTE DES LIEUX D'INTERVENTION CONNUS AU MOMENT DE LA DÉCLARATION :

Adresse ou zone géographique des lieux d'intervention connus :

Si besoin pour les entreprises ou établissements de taille importante, préciser les seuls ateliers ou chantiers concernés par la déclaration de dérogation :

Personne encadrante 2:

- Fonction dans l'entreprise :
- Compétences, expérience justifiant cette mission d'encadrement :

Personne encadrante 3:

- Fonction dans l'entreprise :
- · Compétences, expérience justifiant cette mission d'encadrement :

Suite du document



MODÈLE DE DÉCLARATION DE DÉROGATION PAR L'EMPLOYEUR ET PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT



LISTE DES TRAVAUX RÈGLEMENTÉS NÉCESSAIRES AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ASSURÉES POUR LESQUELS LA DÉCLARATION DE DÉROGATION EST REALISÉE:

à l'arrêt) de certa	ains équipements de travail. s pour lesquelles la déclarat	Préciser les références du
TYPE DE MACHINE UT	TILISÉE :	
Sylviculture manuelle débroussailleuse arbre à cardan tarière animée planteuse Autre, préciser :	Traitements pulvérisateur (utilisable uniquement avec produit fictif par le jeune) épandeur	Travaux d'atelier palan électrique perceuse à colonne touret à meuler affûteuse électrique à poste fixe
	t à des Agents Chimiques D., Mutagènes, Reprotoxiques travaux à effectuer	
☐ Engrais		
Produits désinfectar	nt non classés CMR	
Produits nettoyant r	non classés CMR	
Autre, précisez :		
possibilité de dé	it à des rayonnements optiq passement des valeurs limite 52-6 du code du travail	
NOM DES ÉQUIPEMEN Travaux d'atelier Poste à souder poste oxyacétyléniq (chalumeau)	Autre, préciser :	



Conduites de machines forestières tracteur forestier grue forestière godet broyeur à marteaux et déchiqueteuse abatteuse, porteur, skidder
tracteur forestier grue forestière godet broyeur à marteaux et déchiqueteuse
grue forestière godet broyeur à marteaux et déchiqueteuse
broyeur à marteaux et déchiqueteuse
déchiqueteuse
abatteuse, porteur, skidder
ssion.
QUIPEMENT DE TRAVAIL
Autres, préciser :

Suite du document

MODÈLE DE DÉCLARATION DE DÉROGATION PAR L'EMPLOYEUR ET PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT



Je soussigné déroger aux	(e),, déclare par la présente travaux réglementés détaillés dans la liste ci-dessus.
J'atteste :	
et suivants	édé à l'évaluation des risques prévue aux articles L4121-1 du code du travail (évaluation des risques pour la santé et es travailleurs).
	igné le résultat de cette évaluation des risques dans mon unique d'évaluation des risques ;
prévention du travail (suite de cette évaluation, mis en œuvre les actions de prévues au deuxième alinéa de l'article L. 4121-3 du code (actions de prévention, méthodes de travail et de production nt un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité leurs);
Avoir vérif profession	ié que les travaux sont nécessaires à la formation nelle.
complément	à tenir à disposition de l'inspecteur du travail, les informations aires relatives à l'arrivée du jeune (formulaire « informations aires à la déclaration de dérogation » téléchargeable sur le site
À NOTER :	
entreprise, li	on de dérogation est valable 3 ans. Elle est rattachée à votre leu de formation de l'apprenti ou du stagiaire, ainsi qu'à une nnée. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une déclaration à chaque

nouvelle arrivée d'un jeune tant que cette dernière est encore valable.





J'ai bien noté qu'avant toute affectation d'un jeune à ces travaux je devrai :

- Avoir informé le jeune sur les risques pour sa santé et sécurité, les mesures de prévention, lui avoir dispensé une formation à la sécurité adaptée à son âge, son niveau de formation, et expérience professionnelle, et pouvoir en justifier.
- Assurer l'encadrement du jeune en formation par une personne compétente durant l'exécution de ces travaux.
- M'assurer de la délivrance d'un avis médical d'aptitude pour le jeune

Fait à	le
SIGNATURE, QUALITÉ I	DU DECLARANT & CACHET :

En revanche, dans le cas de changements liés au secteur d'activité de votre structure, aux formations professionnelles assurées, aux types de machines utilisés ainsi qu'aux types de travaux réalisés par le jeune, vous êtes tenus d'en informer l'inspection du travail par tout moyen conférant date certaine dans un délai de 8 jours à compter des changements intervenus.

LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION



CAPA Travaux forestiers CAPA Travaux forestiers	CFA agricole et forestier
	Centre d'études forestières et agricoles
CAPA Travaux forestiers	CFPPA Antenne de Noirétable
Bac Pro Forêt	CFA agricole et forestier
Bac Pro Forêt	Lycée d'enseignement agricole et forestier Claude Mercier
Bac Pro Forêt	Lycée forestier
Bac Pro Forêt	Maison familiale rurale des 4 vallées
Bac Pro Forêt	Maison familiale rurale
Bac Pro Forêt	Centre d'études forestières et agricoles
Bac Pro Forêt	Lycée forestier de Noirétable
Bac Pro Forêt	Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy - site de Poisy
Bac Pro Forêt	Maison familiale rurale l'Arclosan
Bac Pro Forêt	Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy - site de Sévrier
BTSA Gestion forestière	CFA agricole et forestier
BTSA Gestion forestière	LEGTA de Brioude Bonnefont
BTSA Gestion forestière	Eduter-CNPR Agrosup Dijon
BTSA Gestion forestière	Centre d'études forestières et agricoles
BTSA Gestion forestière	CFPPA Antenne de Noirétable
BTSA Gestion forestière	Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy - site de Poisy
CAPA Travaux forestiers	CFA agricole de Saône-et-Loire site de Gueugnon
Bac Pro Forêt	LPA de la Nature et de la Forêt - Velet
Bac Pro Forêt	Maison familiale rurale d'Aillevillers
Bac Pro Forêt	CFA agricole du Doubs
Bac Pro Forêt	Lycée agricole Granvelle
Bac Pro Forêt	Maison familiale rurale Les Deux Vals
BTSA Gestion forestière	CFA agricole du Doubs
Bac Pro Forêt	Lycée agricole le Nivot
Bac Pro Forêt	Maison familiale rurale
BTSA Gestion forestière	Lycée agricole le Nivot
	Bac Pro Forêt BTSA Gestion forestière BTSA Forêt BTSA Gestion forestière Bac Pro Forêt Bac Pro Forêt Bac Pro Forêt Bac Pro Forêt BTSA Gestion forestière Bac Pro Forêt

(20)
(※)

COMMUNE	SITE WEB	TÉLÉPHONE	СР
Aurillac	epl-aurillac.entauvergne.fr	04 71 46 26 90	15005
Montélimar	cefa26.org	04 75 01 34 94	26202
Noirétable	www.eplea-roanne.educagri.fr	04 77 24 76 00	42440
Aurillac	epl-aurillac.entauvergne.fr	04 71 46 26 90	15005
Le Mayet-de-Montagne	www.lyceeclaudemercier.fr	04 70 59 70 88	03250
Saugues	www.formations-forestieres.fr	04 71 77 80 85	43170
Lamure-sur-Azergues	www.mfr-lamure.fr	04 74 03 05 48	69870
Marlhes	www.mfr-marlhes.com	04 77 51 81 87	42660
Montélimar	cefa26.org	04 75 01 34 94	26202
Noirétable	www.eplea-roanne.educagri.fr	04 77 24 76 00	42440
Poisy	www.iseta.fr	04 50 46 20 26	74330
Serraval	mfr-arclosan.fr	04 50 27 57 81	74230
Sévrier	www.iseta.fr	04 50 52 42 58	74320
Aurillac	epl-aurillac.entauvergne.fr	04 71 46 26 90	15005
Fontannes	www.lycee-bonnefont.fr	04 71 74 57 57	43100
Lempdes	www.eduter-cnpr.fr	04 73 83 36 00	63370
Montélimar	cefa26.org	04 75 01 34 94	26202
Noirétable	www.eplea-roanne.educagri.fr	04 77 24 76 00	42440
Poisy	www.iseta.fr	04 50 46 20 26	74330
Gueugnon	www.epl-fontaines.fr	03 85 85 50 00	71130
Etang-sur-Arroux	lpadevelet.free.fr	03 85 86 59 50	71190
Aillevillers-et-Lyaumont	www.mfr-aillevillers.fr	03 84 49 20 15	70320
Besançon	chateaufarine.educagri.fr	03 81 41 96 40	25058
Dannemarie-sur-Crète	granvelle.educagri.fr	03 81 58 61 41	25410
Les Fins	www.mfrlesfins.fr	03 81 67 06 20	25500
Besançon	chateaufarine.educagri.fr	03 81 41 96 40	25058
Lopérec	www.lenivot.com	02 98 81 10 04	29590
Loudéac	www.mfr-loudeac.asso.fr	02 96 28 02 27	22605
Lopérec	www.lenivot.com	02 98 81 10 04	29590
Loudéac	www.mfr-loudeac.asso.fr	02 96 28 02 27	22605





REGION	FORMATION	NOM DE L'ETABLISSEMENT
	CAPA Travaux forestiers	CFA agricole du Loiret
	CAPA Travaux forestiers	Maison familiale rurale du Lochois
CENTRE VAL DE LOIRE	Bac Pro Forêt	Lycée professionnel agricole
	Bac Pro Forêt	CFA agricole du Loiret
	Bac Pro Forêt	Maison familiale rurale du Lochois
	BTSA Gestion forestière	Lycée d'enseignement général et technologique agricole le Chesnoy
	CAPA Entretien espace rural *	Lycée agricole Borgo-Marana
	CAPA Entretien espace rural *	Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
CORSE	CAPA Travaux forestiers	Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
	Bac Pro Forêt	Lycée agricole U Rizzanese
	BTSA Gestion forestière	Lycée agricole U Rizzanese
	CAPA Travaux forestiers	Lycée forestier de Crogny
	CAPA Travaux forestiers	CFA Agricole et forestier des Ardennes
	CAPA Travaux forestiers	CFA EPL Agro
GRAND EST	CAPA Travaux forestiers	Lycée polyvalent Louise Weiss Section d'enseignement professionnel
	Bac Pro Forêt	Lycée forestier de Crogny
	Bac Pro Forêt	CFA EPL Agro
	Bac Pro Forêt	Lycée agricole et forestier des Vosges
	BTSA Gestion forestière	Lycée forestier de Crogny
	BTSA Gestion forestière	Lycée agricole et forestier des Vosges
GUYANE	CAPA Travaux forestiers	LEGTA de Matiti
	CAPA Entretien espace rural *	L.E.A.P. du Hainaut de l'Avesnois
	CAPA Travaux forestiers	L.E.A.P. du Hainaut de l'Avesnois
HAUTS-DE-FRANCE	CAPA Entretien espace rural *	Lycée agricole - Site de Radinghem
	CAPA Entretien espace rural *	Maison familiale rurale des Etangs de Haute Somme
	Bac Pro Forêt	L.E.A.P. du Hainaut de l'Avesnois
	CAPA Entretien espace rural *	Maison familiale rurale
	CAPA Travaux forestiers	Maison familiale rurale
	CAPA Travaux forestiers	Lycée privé horticole et forestier Saint-Joseph
NODMANDIE	Bac Pro Forêt	Lycée du bois
NORMANDIE	Bac Pro Forêt	Lycée privé horticole et forestier Saint-Joseph
	Bac Pro Forêt	Maison familiale rurale
	Bac Pro Forêt	CFA agricole de Sées
	BTSA Gestion forestière	Lycée privé horticole et forestier Saint-Joseph

(ag)	

COMMUNE	SITE WEB	TÉLÉPHONE	СР
Bellegarde	www.cfa-bellegarde.fr	02 38 95 08 20	45270
Loches	www.mfrlochois.fr	02 47 91 54 15	37600
Beaune-la-Rolande	www.lpa-beaunelarolande.fr	02 38 33 20 17	45340
Bellegarde	www.cfa-bellegarde.fr	02 38 95 08 20	45270
Loches	www.mfrlochois.fr	02 47 91 54 15	37600
Amilly	www.lechesnoy.fr	02 38 89 80 00	45200
Borgo	www.epl-borgo.fr	04 95 30 02 31	20290
Sartene	www.epl.sartene.educagri.fr	04 95 77 06 42	20100
Sartene	www.epl.sartene.educagri.fr	04 95 77 06 42	20100
Sartene	www.epl.sartene.educagri.fr	04 95 77 06 42	20100
Sartene	www.epl.sartene.educagri.fr	04 95 77 06 42	20100
Chaource	Lycée forestier de Crogny	03 25 40 10 02	10210
Saint-Laurent	cfppa.st-laurent.pagesperso-orange.fr	03 24 33 72 26	08090
Bar-le-Duc	www.eplagro55.frformations-par-apprentissage.html	03 29 79 64 83	55006
Sainte-Marie-aux-Mines	www.lyc-weiss-ste-marie-mines.ac-strasbourg.fr	03 89 58 70 36	68160
Chaource	Lycée forestier de Crogny	03 25 40 10 02	10210
Bar-le-Duc	www.eplagro55.frformations-par-apprentissage.html	03 29 79 64 83	55006
Mirecourt	www.eplea.vosges.educagri.fr	03 29 37 80 30	88500
Chaource	Lycée forestier de Crogny	03 25 40 10 02	10210
Mirecourt	www.eplea.vosges.educagri.fr	03 29 37 80 30	88500
Macouria	www.epl.guyane.educagri.fr	05 94 38 76 26	97355
Bavay	ndabavay.fr	03 27 63 11 11	59570
Bavay	ndabavay.fr	03 27 63 11 11	59570
Radinghem	legtaradinghem.fr	03 21 41 00 41	62310
Eclusier-Vaux	mfr-hautsdefrance.fr/etablissements-mfr-eclusier-vaux-9.html	03 22 76 53 28	80340
Bavay	ndabavay.fr	03 27 63 11 11	59570
Pointel	www.mfr-pointel.com	02 33 66 00 64	61220
Pointel	www.mfr-pointel.com	02 33 66 00 64	61220
Mesnières-en-Bray	www.lycee-saintjoseph-mesnieres.fr	02 35 93 10 04	76270
Envermeu	www.lyceedubois.fr	02 32 06 30 40	76630
Mesnières-en-Bray	www.lycee-saintjoseph-mesnieres.fr	02 35 93 10 04	76270
Pointel	www.mfr-pointel.com	02 33 66 00 64	61220
Sées	www.alencon-sees.educagri.fr	02 33 28 12 48	61500
Mesnières-en-Bray	www.lycee-saintjoseph-mesnieres.fr	02 35 93 10 04	76270



LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION



RÉGION	FORMATION	NOM DE L'ETABLISSEMENT
NOUVELLE	CAPA Entretien espace rural *	CFA agricole de la Charente
	CAPA Travaux forestiers	Annexe de Neuvic- CDFAA de la Corrèze
	CAPA Travaux forestiers	CFA forestier régional
	Bac Pro Forêt	Maison Familiale et Rurale Forêt Environnement
	Bac Pro Forêt	LEGTPA Meymac
AQUITAINE	Bac Pro Forêt	LEGTA de Bazas Terres de Gascogne
	Bac Pro Forêt	CFA forestier régional
	Bac Pro Forêt	Lycée professionnel agricole et forestier Roger Duroure
	BTSA Gestion forestière	LEGTPA Meymac
	BTSA Gestion forestière	LEGTA de Bazas Terres de Gascogne
NOUVELLE- CALÉDONIE	CAPA Entretien espace rural *	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
	CAPA Entretien espace rural *	CFA Agricole et Horticole du Tarn site d'Albi Fonlabour
	CAPA Entretien espace rural *	CFPPA Ariège Comminges
	CAPA Travaux forestiers	CFPPA Ariège Comminges
	CAPA Travaux forestiers	Lycée professionnel agricole André Alquier
	CAPA Travaux forestiers	Maison familiale et rurale de Javols
OCCITANIE	CAPA Travaux forestiers	Institut privé agricole Saint-Joseph
0 00.17 11 11.2	Bac Pro Forêt	Lycée professionnel agricole André Alquier
	Bac Pro Forêt	Lycée agricole et forestier Jean Monnet
	Bac Pro Forêt	Maison familiale et rurale de Javols
	Bac Pro Forêt	Institut privé agricole Saint-Joseph
	BTSA Gestion forestière	Maison familiale et rurale de Javols
	BTSA Gestion forestière	Lycée professionnel agricole André Alquier
DAVE DE LA LOIDE	Bac Pro Forêt	MFR Les Forges
PAYS DE LA LOIRE	BTSA Gestion forestière	LEGTA La Germinière
	CAPA Travaux forestiers	Centre forestier de la région PACA
PROVENCE-ALPES-	CAPA Travaux forestiers	Lycée professionnel agricole La Ricarde
COTE-D'AZUR	Bac Pro Forêt	Centre forestier de la région PACA
	Bac Pro Forêt	Lycée de la Montagne

(00)	

COMMUNE	SITE WEB	TÉLÉPHONE	СР
La Couronne	www.epl-charente.com	05 45 61 90 00	16400
Neuvic	www.lycees-neuvic-meymac.fr/apprentissage.php	05 55 95 80 02	19160
Sabres	www.formagri40.fr	05 58 04 41 80	40630
Chevanceaux	www.chevanceauxforet.mfr.fr	05 46 49 21 35	17210
Meymac	www.lycees-neuvic-meymac.fr	05 55 46 02 00	19250
Bazas	www.bazas.educagri.fr	05 56 25 00 59	33430
Sabres	www.formagri40.fr	05 58 04 41 80	40630
Sabres	www.formagri40.fr	05 58 04 41 80	40630
Meymac	www.lycees-neuvic-meymac.fr	05 55 46 02 00	19250
Bazas	www.bazas.educagri.fr	05 56 25 00 59	33430
Pouembout	legta.formagri.nc/fr/cfppa-du-nord.html	00 687 47 70 50	98825
Albi	www.tarn.educagri.fr	05 63 38 58 94	81000
Pamiers	www.cfppaariegecomminges.fr	05 34 01 38 00	09100
Pamiers	www.cfppaariegecomminges.fr	05 34 01 38 00	09100
Saint-Amans-Soult	lyceeforestier.com	05 63 98 31 10	81240
Javols	www.ecoleforestiere-javols.com	04 66 42 84 21	48130
Limoux	www.saintjoseph-limoux.com	04 68 74 60 00	11303
Saint-Amans-Soult	lyceeforestier.com	05 63 98 31 10	81240
Vic-en-Bigorre	www.eplefpa65.educagri.fr	05 62 31 80 00	65500
Javols	www.ecoleforestiere-javols.com	04 66 42 84 21	48130
Limoux	www.saintjoseph-limoux.com	04 68 74 60 00	11303
Javols	www.ecoleforestiere-javols.com	04 66 42 84 21	48130
Saint-Amans-Soult	lyceeforestier.com	05 63 98 31 10	81240
La Ferté-Bernard	www.mfr-fertebernard.fr	02 43 93 60 89	72400
Rouillon	www.eap72.fr	02 43 47 82 00	72700
La Bastide-des-Jourdans	www.centre-forestier.org	04 90 77 80 01	84240
L'Isle-sur-la-Sorgue	www.lpa-ricarde.fr	04 90 38 03 35	84800
La Bastide-des-Jourdans	www.centre-forestier.org	04 90 77 80 01	84240
Valdeblore	www.ac-nice.fr/lycee-montagne	04 93 05 33 00	06420

LIENS UTILES



Fédération nationale Entrepreneurs Des Territoires

www.fnedt.org

13 Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

www.agriculture.gouv.fr/reforme-territoriale-la-nouvelle-carte-des-draaf-0

Portail des DIRECCTE

www.direccte.gouv.fr

MSA - La sécurité sociale agricole

www.msa.fr

ONISEP - Informations sur les formations, fiches métiers et établissements de formation

www.onisep.fr

Aprodema - Les métiers et formations en Agroéquipement

www.aprodema.org

FAFSEA - Organisme financeur de la formation professionnelle des salariés de l'agriculture, du monde rural et des activités associées

www.fafsea.com

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

www.education.gouv.fr www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Information de l'enseignement agricole et des formations aux métiers de la forêt

www.educagri.fr

Remerciement : Lycée de la Nature et de la Forêt - Velet (71190 Étang-sur-Arroux)



Légendes des photographies :

p. 4 : Comptage des cernes

p. 7 : Élagage

p. 8 : Élagueur grimpeur

p. 13 : Relevé d'identité de la grume

p. 14 : Cubage

p. 18 : Récolte des cônes

p. 21 : Élagueur

p. 23 : Stagiaires en actionp. 24 : Fendage en manuel

p. 26: Inspection avant l'abattage

p. 28 : Abattage manuel

© mars 2017

Conception et rédaction : La Bande Organisée / Conception graphique : Laurent Gourdien Photos © Lycée de la Nature et de la Forêt - Velet / Aanush, andromina, R. Bashyrova, Catz, Colorlife, B. Daoust, davooda, Faberr Ink, filborg, feelplus, Happy Art, K. Hildebrand Lau, iconmama, justone, KatarinaF, kotletk, labelvector, lukpedclub, matsabe, mexrix, Mirec, Motorama, F. Oleksiy, D. Pablo, Pagina, pking4th, popular.vector, PPVector, M. Red, A. Scott, R. van Esch, VoodooDot, welcomia, WonderfulPixel, YamabikaY, A. Yuzhakov, I. Zigor @ Shutterstock / goodluz, B. Jevtic @ Adobe Stock Photos



Guide réalisé dans le cadre de la convention de coopération signée entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et l'OCTA FAFSEA conjointement avec la FNEDT.







